

02
février

**BULLETIN
OFFICIEL 2020**

Tome 1 : délibérations

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 10 février 2020.....	5
 Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 3 février 2020.....	23

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS
du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 10 FEVRIER 2020**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 100
Débat d'Orientations Budgétaires 2020 - Rapport du Président du
Conseil Départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **100**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

- Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2020 dans les formes prévues par l'article L. 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Prend acte de la présentation des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels et du profil de la dette envisagée pour la collectivité.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:06 +0100
Ref:20200217_085802_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) De créer les postes suivants

Direction de la Culture

A partir de janvier 2020, le Département doit réaliser une fouille à VILLERS-COTTERETS d'une ampleur financière et humaine inédite. Pour permettre le fonctionnement du Service Archéologique, il convient de créer un poste d'attaché territorial, coordinateur administratif et opérationnel qui prendra en charge les missions administratives.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Suite à la réussite au concours de deux adjoints techniques non titulaires, il convient de créer deux postes d'agent de maîtrise territorial afin de pouvoir nommer ces agents sur ces postes.

Pilotage des Territoires

Afin de faire face à une activité importante et soutenue, il convient de créer un poste d'assistant socio-éducatif territorial à l'UTAS de Laon au sein de l'Equipe Enfance et Famille. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

Direction Enfance et Famille

Une convention concernant la mise à disposition d'agents de l'Association Médico-Sociale Anne Morgan a été signée avec le Département de l'Aisne le 2 février 1994. Elle prévoit que suite au départ ou à la cessation de fonction d'un agent mis à disposition dans le cadre de cette convention, le Département peut pourvoir l'emploi.

Compte tenu de la démission et du départ en retraite d'agents AMSAM à l'UTAS de SOISSONS au Service Protection Maternelle et Infantile, il convient de créer deux postes dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales ou d'infirmiers territoriaux en soins généraux.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir les emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents non titulaires détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle des agents s'ils sont non titulaires.

2) De Fixer les rémunérations suivantes

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Afin de tenir compte de l'ancienneté et de la manière de servir d'un agent non titulaire, Responsable du Département Prélèvement et Logistique, il est proposé de fixer sa rémunération au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Pilotage des Territoires

Afin de tenir compte de l'ancienneté et de l'expérience d'un agent non titulaire, Responsable Adjoint Equipe Enfance et Famille et Action Sociale à l'UTAS de Thiérache, site d'Hirson, il est proposé de fixer sa rémunération au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction des Politiques d'Autonomie et des Solidarités

Afin de tenir compte de l'ancienneté et de l'expérience d'agents non titulaires, chef du Service Régulation et Prospective d'une part et chef du Service Offre d'Accompagnement à Domicile d'autre part, il est proposé de fixer leur rémunération respective au 4^{ème} et au 11^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de la Culture

Afin de tenir compte de l'ancienneté et de l'expérience d'un agent non titulaire, Anthropologue au Service Archéologique, il est proposé de fixer sa rémunération au 5^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

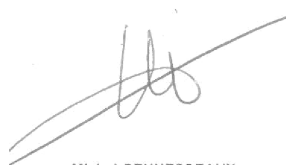
3) Modification de poste

Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Un poste d'attaché territorial, chargé de mission développement et attractivité des territoires est vacant au Service des Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:01:57 +0100
Ref:20200217_085802_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

**Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association du
1er cycle du 2nd degré - Demande d'aide aux investissements**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (7 voix contre, 5 abstentions),

Décide de modifier la base de calcul du dispositif d'aide à l'investissement aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association du 1er cycle du 2nd degré par la prise en compte du montant de la dépense toutes taxes comprises.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:17 +0100
Ref:20200217_085802_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 650
Soutien aux Ecoles de la 2ème Chance (E2C)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le régime d'aide au fonctionnement des Ecoles de la Deuxième Chance situées dans l'Aisne selon les modalités prévues dans le rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:04 +0100
Ref:20200217_085802_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 651
Prolongation de la durée de validité de la Convention Annuelle
d'Objectifs et de Moyens 2019

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **651**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de prolonger la durée de validité de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2019 liant le Département et l'Etat dans le cadre du cofinancement des contrats aidés jusqu'à la signature de la prochaine CAOM qui interviendra après le vote du Budget primitif 2020 ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les avenants correspondants avec l'Etat, Pôle emploi et l'Agence de Service et de Paiement.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:01 +0100
Ref:20200217_085803_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, T. DELEROT, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 652
Autorisation d'activité de nouveaux Services d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intégrés à des résidences pour
séniors

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **652**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la création des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intégrés dans le strict périmètre des résidences services de l'ensemble des promoteurs s'installant dans le Département de l'Aisne et des domiciles partagés en colocation portés par Ages&vie ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés d'autorisations de ces SAAD, au nom et pour le compte du Département.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:08 +0100
Ref:20200217_085803_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 750

Dissolution de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne et de ses Affluents

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve les modalités de remboursement des dépenses engagées par le Département de la Marne dans le cadre de la dissolution de l'Entente Marne ;

2) Valide les clés de répartition suivantes, telles que proposées par le Conseil d'administration de l'Entente Marne par délibération du 17 octobre 2019 :

En fonctionnement :

Département de l'Aisne :	25,00 %
Département de la Marne :	25,00 %
Département de la Haute-Marne :	12,50 %
Département de la Meuse :	12,50 %
Département de la Seine-et-Marne :	25,00 %

En investissement :

Département de l'Aisne :	11,65 %
Département de la Marne :	33,75 %
Département de la Haute-Marne :	16,20 %
Département de la Meuse :	10,80 %
Département de la Seine-et-Marne :	27,60 %

Le tableau de synthèse de répartition des clés par compte est le suivant :

Numéro de compte	Libellé du compte	Clé de répartition
10222	FCTVA	Clé de fonctionnement,
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	Clé de fonctionnement,
110	Report à nouveau solde créditeur	Clé de fonctionnement,
1313	Départements	Clé d'investissement,
1318	Autres	Clé d'investissement,
1323	Départements	Clé d'investissement,
192	Plus ou moins-value cession immobilisation	Clé de fonctionnement,
193	Autres neutralisations et régularisations	Clé de fonctionnement,
2031	Frais d'études	Clé de fonctionnement,
204151	Biens mobiliers, matériel et études	Clé d'investissement,
20421	Biens mobiliers, matériel et études	Clé d'investissement,
515	Trésorerie	Clé de fonctionnement.



 Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
 2020.02.20 14:02:14 +0100
 Ref:20200217_085804_1-3-O
 Signature numérique
 Pour le Président du Conseil
 départemental
 et par délégation, Le Directeur Général
 des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 751
Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **751**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable préalablement au vote du Budget 2020.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:02 +0100
Ref:20200217_085804_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 752

Bilan des émissions de gaz à effet de serre : objectifs et plan d'actions

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **752**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre pour la période 2017/2020 et de sa publication à venir sur la plate-forme numérique nationale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:12 +0100
Ref:20200217_085804_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 753

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **753**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au vote du budget 2020.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:01:59 +0100
Ref:20200217_085804_4-3-0
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 850

**Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé
de proximité et du renforcement de la démographie médicale :
règlement d'application**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **850**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le règlement d'attribution du plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale, situé en annexe au rapport du Président et spécifiquement relatif aux aides suivantes :

- Prime de stage incitative
- Dédommagement des Maîtres de Stages Universitaires (MSU)
- Gratification des ambassadeurs s'engageant dans la promotion du territoire axonais ;

- Valide l'évolution du guide des aides d'Aisne Partenariat Investissement (API) relative à l'aide « Maisons de santé pluriprofessionnelles ou centres de santé communaux ou intercommunaux », dont la fiche est jointe en annexe au rapport du Président.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:02:10 +0100
Ref:20200217_085804_5-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 10 février 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 851
Gestion du Fonds Social Européen en subvention globale -
Programmation 2021-2027

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **851**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Valide le principe d'une nouvelle candidature dans la gestion du FSE pour la période 2021-2027 ;

2) Affirme sa volonté de reconduire, sur la période 2021-2027, l'architecture de gestion actuelle du FSE dans l'Aisne.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.20 14:01:54 +0100
Ref:20200217_085805_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 3 FEVRIER 2020**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 000 Déclaration de l'urgence pour le rapport N° 015
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence du rapport n° 015,

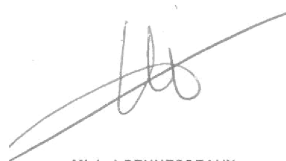
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 015 intitulé :

- Travaux dans les Établissements Publics d'Enseignement du premier cycle du second degré,
* Dépenses propres

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:38:23 +0100
Ref:20200204_152202_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 001

Aménagement foncier : avis sur la demande de modification des limites communales de REGNY, SISSY, NEUVILLETTE et THENELLES

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable sur les modifications des limites communales proposées par les communes de THENELLES, REGNY, SISSY et NEUVILLETTE telles que décrites dans les plans annexés à leurs délibérations respectives, figurant en annexes au rapport du Président ;

2) Prend acte que conformément aux articles L123-5 et R123-18 du Code rural et de la pêche maritime cet avis sera transmis au Préfet de l'Aisne avec la notification de la décision du Président du Conseil départemental ordonnant le dépôt et l'affichage du plan définitif d'aménagement foncier agricole et forestier (arrêté de clôture).



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:38:33 +0100
Ref:20200204_152203_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 002
Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental -
Echanges Amiables d'Immeubles Ruraux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'individualiser les subventions suivantes, dans le cadre d'échanges amiables d'immeubles ruraux :

- un montant de 8 000,01 € pour une opération située sur le territoire de NIZY-LE-COMTE à SCP CROZAT PIERLOT ROGÉ LAGACHE-GÉ et CROZAT, Notaires associés – 23 avenue de Reims - 51390 GUEUX : cette somme correspondant à la somme des subventions qui seront reversées par le Notaire aux propriétaires concernés. Ces propriétaires et la convention figurent en annexe au rapport du Président,

- un montant de 1 877,92 € à la commune de SORBAIS pour une opération située sur le territoire de la commune,

- un montant de 39 531,52 € pour une opération située sur le territoire de TARTIERS à l'étude SCP GIEY COLINON, Notaires associés - 13 Rue du Grand Four – 02270 CRECY-SUR-SERRE : cette somme correspondant à la somme des subventions qui seront reversées par le Notaire aux propriétaires concernés. Ces propriétaires et la convention figurent en annexe au rapport du Président ;

2) Prend acte que la somme de 49 409,45 € correspondant au total de ces 3 subventions sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 45 du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:31 +0100
Ref:20200204_152206_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003
Téléphonie Mobile - Commune de VENDRESSE-BEAULNE -
Convention d'occupation d'un site de téléphonie mobile par la société
FREE pour l'implantation d'un faisceau hertzien

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, une convention d'occupation, dont le projet est situé en annexe au rapport du Président, pour le site de téléphonie mobile de VENDRESSE-BEAULNE avec la Société FREE, pour l'installation d'un faisceau hertzien relais de télécommunications,
- 2) de fixer la redevance annuelle d'occupation à 1 200 € HT,

- 3) d'inscrire la recette issue du loyer d'occupation du pylône par la société, au budget départemental, à compter de l'année 2020.



MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:57 +0100
Ref:20200204_152206_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004

**Commémoration de la bataille de France 1940 à MONTCORNET -
Convention de dépôt de l'oeuvre commémorative "La Résilience" de
l'artiste Emilie PROUCHET-DALLA COSTA**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),

Valide le projet de convention de dépôt de l'oeuvre commémorative « La Résilience » de l'artiste Emilie PROUCHET-DALLA COSTA entre le Département et la commune de MONTCORNET, tel qu'il figure en annexe au rapport, et autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:38:37 +0100
Ref:20200204_152206_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Renouvellement des concessions de logement des
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe au rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:59 +0100
Ref:20200204_152206_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006
Représentation du Département au sein de la Commission
départementale de la sécurité routière (CDSR)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaires et suppléants proposés au vote,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des représentants, titulaires et suppléants, du Département de l'Aisne à la Commission départementale de la sécurité routière (CDSR) ;

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés, à l'unanimité, pour représenter le Département :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Thomas DUDEBOUT Mme Monique SEBASTIJAN	Mme Pascale GRUNY M. Thierry DELEROT



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:36:52 +0100
Ref:20200204_090601_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007

Convention relative à la mise à disposition de données issues de l'annuaire fédérateur dans le cadre du Marché : Mise en oeuvre, exploitation, maintenance et hébergement d'un environnement numérique de travail pour les établissements scolaires et les écoles du territoire Hauts-de-France

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention relative à la mise à disposition de données issues de l'annuaire fédérateur académique.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:38:21 +0100
Ref:20200204_152206_5-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 008

Société Publique Locale SPL-Xdemat - Cessions d'actions aux collectivités ou groupements de collectivités en vue de leur adhésion à la Société

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la cession d'actions de la Société SPL-Xdemat détenues par le Département de l'Aisne, au profit des collectivités ou groupements de collectivités axonaises listés dans le tableau annexé au rapport du Président, en vue de leur adhésion à la Société, au prix de 15,50 € l'action ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'acte de cession d'actions et tout document s'y rapportant, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:55 +0100
Ref:20200204_152207_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 009

**Convention collective l'association l'Albatros relative à l'hébergement
des personnes axonaises en situation de handicap hors du territoire
national**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat et ses éventuels avenants avec l'Association L'Albatros pour la prise en charge des personnes handicapées axonaises hors du territoire national.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:16 +0100
Ref:20200204_152208_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZETCZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

**Convention d'exercice de la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation
des études et des travaux de réparation du pont de Vaux sur la RD 967
- Commune de LAON
Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

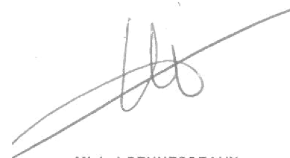
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec SNCF Réseau et la Commune de Laon dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques et administratives, auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage unique du Département, des études et travaux de réparation du pont de Vaux permettant le franchissement des voies du réseau ferré national, sur le territoire de la commune de LAON,

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom et pour le compte du Département.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:21 +0100
Ref:20200204_152203_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 012

**Convention fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux de réparation de l'ouvrage d'art permettant à la RD1 de franchir la ligne ferrée de TRILPORT à BAZOCHES sur le territoire de la commune de BRENY
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec SNCF RESEAU dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage unique de SNCF RESEAU, des travaux de réparation du pont-route permettant le franchissement de la ligne ferrée TRILPORT - BAZOCHES par la RD1, sur le territoire de la commune de BRENY.

Le coût total de l'opération est estimé à 900 000 € HT. SNCF RESEAU s'engage à prendre en charge la totalité du financement des travaux, déduction faite d'une participation du Département, soit un montant de 523 250 € HT, selon l'estimation actuelle des travaux. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 908 - Transports du Budget départemental ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:20 +0100
Ref:20200204_152203_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 013

**Mise en place de plaques commémoratives en mémoire de M.
Raymond FROMENT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve et autorise l'apposition par la Commune de LEHAUCOURT de deux plaques commémoratives en mémoire de M. Raymond FROMENT de chaque côté du pont permettant à la RD93 de franchir le canal de SAINT-QUENTIN.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:37 +0100
Ref:20200204_152204_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 014

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme des grosses réparations d'ouvrages d'art -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2020 de grosses réparations sur les ouvrages d'art les opérations détaillées dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de CHAUNY

Commune de SINCENY – RD 937 – OA D0442 99 000 €

Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE

Commune de VIELS-MAISONS – RD 933 – OA D439U 72 000 €

Commune de VALLEE-EN-CHAMPAGNE – RD 203 – OA D292A 22 500 €

Canton de FERE-EN-TARDENOIS

Commune de FERE-EN-TARDENOIS – RD 2 – OA D0014 22 500 €

Commune de VAILLY-SUR-AISNE – RD 14 – OA D0066 76 500 €

Commune de MONT-NOTRE-DAME – RD 14 – OA D0068	31 500 €
<u>Canton de GUIGNICOURT</u>	
Commune d'AIZELLES – RD 88 – OA hydraulique	81 000 €
Commune de MAIZY – RD 103 – OA D0272	49 500 €
<u>Canton de GUISE</u>	
Commune d'ESQUEHERIES – RD 284 – OA D298A	86 400 €
<u>Canton de LAON 1</u>	
Commune d'ANIZY-LE-GRAND – RD 26 – OA D110D	90 000 €
<u>Canton de MARLE</u>	
Commune de TAVAU-ET-PONTSERICOURT – RD 25 – OA D0095	60 000 €
<u>Canton de RIBEMONT</u>	
Commune de NEUVILLETTE – RD 70 – OA D0231	117 000 €
Commune de VENDEUIL – RD 421 – OA D0331	36 000 €
<u>Canton de TERGNIER</u>	
Commune d'ANDELAIN – RD 13 – OA D0659	10 800 €
Commune de BEAUTOR – RD 553 – OA D0357	92 700 €
Commune de TERGNIER – RD 32 – OA D0133	58 500 €
<u>Canton de VERVINS</u>	
Commune de CHERY-LES-ROZOY – RD 110 – OA D0275	99 000 €
Commune de CHAOURSE – RD 58 – OA D187D	31 500 €
Commune de PLOMION – RD 747 – OA D0401	46 800 €
Commune de ROCQUIGNY – RD 964 – OA D0314	80 100 €
Commune de VINCY-REUIL-ET-MAGNY – RD 611 – OA D0369	9 000 €
<u>Canton de VIC-SUR-AISNE</u>	
Commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS – RD 56 – OA D0177	72 000 €
Commune de PONT-SAINT-MARD – RD 13 – OA D0061	27 000 €
Commune de QUIERZY – RD 92 – OA D0267	40 500 €
<u>Divers cantons</u>	
Communes d'ORIGNY-SAINT-BENOITE, de ROZOY-SUR-SERRE, de VINCY-REUIL-ET-MAGNY, d'ANIZY-LE-GRAND et de VIRY-NOUREUIL OA D473E, D0508, D0369, D110D et D008E	88 200 €

TOTAL : 1 500 000 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 - Transports du budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:38:01 +0100
Ref:20200204_152204_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 3 février 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 015
Travaux dans les Etablissements Publics d'Enseignement du premier
cycle du second degré
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du choix des candidats admis à concourir pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'externat et de l'administration du collège de CONDÉ-EN-BRIE :

- GROUPEMENT N° 2 : BELLIERE-MANIERE/BATITECH/INGEBA,
- GROUPEMENT N° 3 : POLYNOME ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS/TCA INGENIERIE/SITE ET CITE ARCHITECTURE/HDM INGENIERIE SA/SYMOE,

- GROUPEMENT N° 7 : LAMOUR ARCHITECTURE/AGENCE POUGET-DELASALLE/
SIRETEC INGENIERIE/LESLIE ACOUSTIQUE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.02.05 11:37:10 +0100
Ref:20200204_152205_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services